

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE
REGLEMENT NO 516 RELATIF A LA CITATION DES VESTIGES DE LA MAISON HANTÉE
SITUÉE SUR LE LOT 5546498 À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE QUE :

un avis de motion a été donné pour le règlement no 516 relatif à la citation des vestiges de la maison hantée située sur le lot 5546498 à titre de monument historique lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2024;

Une séance publique du conseil local du patrimoine aura lieu le 29 octobre 2024 à 17h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges et portera sur le projet de règlement no 516 relatif à la citation des vestiges de la maison hantée situé sur le lot 5546498 à titre de monument historique

Au cours de cette séance publique, des explications seront fournies relativement au projet de règlement et aux conséquences de son adoption et le conseil local du patrimoine entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité et au sur le site Internet de ladite municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 24 septembre 2024

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

réf : Séance publique du conseil local du patrimoine concernant le règlement no 516

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 24 septembre 2024, l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca section projet de règlements

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné

Le 24 septembre 2024.

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière